

COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL **DU 29 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf avril, à vingt heures dix minutes le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, sous la présidence de Olivier Corzani, Maire

Date convocation:

22/04/2019

Date d'affichage: 22/04/2019

En exercice: 33 Présents: 23 Votants: 31

de <u>Présents</u>: Olivier Corzani, Roger Perret, Alice Fuentes, Ruddy Sitcharn, Danielle Moisan, Yves Guettari, Isabelle Durand, Nourredine Medouni, Anne-Sophie Servely, Cathleen Pascal, Marie-Gisèle Belzine, Mevine Jharittaya, Jeannette Otto, Magali Cledic, Edith Chapdelaine, Marc Lavot, Vandana Jharittaya, Michael Dracon, Josette Tronchet, Martine

Goessens, Claude Boutin, Mélanie Barbou, Abdel Yassine

Ont donné pouvoir : Espérance Niari pouvoir à Olivier Corzani, Didier gaba pouvoir à Danielle Moisan, Stéphane Poulin pouvoir à Alice Fuentes, Antoine Aubert pouvoir à Yves Guettari, Quentin Corzani pouvoir à Isabelle Durand, Vandana Jharittaya pouvoir à Mevine Jharittaya (à partir de 22 h 49) Hassan Bouhaddar pouvoir à Roger Perret, Nadia Le Guern

pouvoir à Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie Barbou

Excusé: Stéphane Bernard Absent: Magou Soukouna

Secrétaire de séance : Alice Fuentes

Il est proposé aux membres du conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour une motion portant contre la casse du statut de la fonction publique.

Il est proposé de voter de ce rajout.

Pour: 26 voix

Abstentions: 5 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie Barbou, Mélanie Barbou, Abdel Yassine).

1- Motion contre la casse du statut de la fonction publique

A l'heure où les mouvements sociaux secouent le pays et que le grand débat s'achève laissant déjà, un goût amer d'inachevé, une conclusion s'impose : les Français sont profondément attachés à leurs services publics et à leur fonction publique. 60 % d'entre eux ont une bonne opinion des agents du service public, malgré les tentatives répétées de nuire à leur image et à leurs fonctions.

Partout dans les débats, sur les ronds-points et les rassemblements, les citoyens n'ont cessé de demander des services publics de proximité et une amélioration de leur pouvoir d'achat.

La réponse du gouvernement consiste à affirmer qu'il y aurait trop d'agents de la fonction publique d'Etat, de personnel de santé ou d'agents territoriaux.

Comment peut-on être autant en décalage avec attentes des citoyens de notre pays ? comment peut-on balayer avec tant de mépris non seulement les exigences qui s'expriment mais également les réalités que vivent les agents du service public dans notre pays?

C'est un coup dur, que cherche à porter ainsi le Gouvernement Macron à une fonction publique déjà bien affaiblie sous l'ère Sarkozy, puis Hollande La Fonction Publique d'État a ainsi perdu 10% de ses effectifs depuis 2005 et on recense aujourd'hui 185 000 contractuels en plus sur les trois fonctions publiques. Entre janvier 2000 et aujourd'hui, le gel du point d'indice a induit une baisse de 16 % du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Conséquences de ces politiques : moins de service public pour les administrés, précarité et conditions de travail dégradées pour les agents.

Le gouvernement aujourd'hui veut aller plus loin et plus vite, en déposant fin mars le projet de loi de transformation de la fonction publique Un projet de loi unanimement rejeté par les syndicats de fonctionnaires puisque ce projet ne prépare ni plus ni moins la fin de leurs statuts, pour ne pas dire la fin des fonctionnaires sous prétexte d'économie. Ainsi les 3 objectifs affichés concernent :

- la diminution du nombre de fonctionnaires (même si le président Macron est revenu sur son affirmation de supprimer 120 000 postes.).
- la fin du statut de la Fonction publique.
- le transfert de secteurs publics entiers vers le privé.

Nous ne savons pas aujourd'hui qui seront les sacrifiés : Education ? Santé ? Justice ? Police ? Personnels communaux ? Sans doute un peu tous...

Ce que nous savons par contre, c'est que massivement les agents de la fonction publique, qu'ils soient infirmiers, policiers, ou encore professionnels de justice, pour ne citer que ceux-là, ont effectué des millions d'heures supplémentaires non rémunérées.

Nous savons aussi, et nos concitoyens qui réclament à grands cris le retour de services publics de proximité humanisés, le savent aussi bien que nous : le service public c'est un héritage social de notre pays, le service public, c'est le patrimoine commun de la République et de toutes celles et ceux qui la font.

Au-delà, et nous le savons bien, nous élus locaux, le service public c'est ce qui permet de mettre en oeuvre une véritable politique publique dans notre pays, d'aménagement du territoire en respectant l'égalité d'accès aux droits de chacune et chacun.

Cette loi porte en elle la fin du fonctionnaire. D'aucuns penseront peut-être que cela ne signifie pas pour autant la fin du service public, mais ils se trompent.

D'abord parce que le statut actuel du fonctionnaire est un outil d'avenir pour du personnel qualifié, dignement rémunéré, à l'abri des intérêts particuliers, des pressions partisanes d'élus, des tentatives de corruption et en capacité de répondre aux besoins de toutes et tous, à égalité.

D'autre part, parce que cette casse des statuts rend possible une véritable privatisation d'une grande partie des services publics, Et l'externalisation massive de certains services vers le privé ne sera source de profits juteux que pour les entreprises qui les reprendront.

Enfin parce qu'un agent de la fonction est payé pour rendre un service à tous, alors qu'une entreprise doit réaliser profits et bénéfices. Comment envisager dans ce cadre pouvoir rendre un service de qualité aux floriacumois ? Entretien de la ville, centres de loisirs, ouverture des gymnases les Samedi et Dimanche qui peut penser que ces services pourront devenir des activités bénéficiaires ?

L'expérience nous a déjà appris qu'à chaque fois qu'un service public a été privatisé (Telecom, Poste, EDF, GDF les autoroutes), les prix ont augmenté. Si certains pensent encore que de telles privatisations auront comme conséquence une baisse de leurs impôts, invitons-les à regarder leurs factures d'électricité, le prix du timbre ou des billets de train.

La gestion privée des services publics n'est jamais une bonne nouvelle pour les contribuables et les salariés.

Et ce n'est pas non plus une garantie de qualité : les habitants et les agents de Fleury-Mérogis peuvent témoigner de la malheureuse expérience d'externalisation des espaces verts, revenus depuis dans le service public municipal. Nous le disons avec force et fermeté : en ces temps de crise sociale, de changements globaux, les citoyens n'ont jamais eu autant besoin de services publics avec des fonctionnaires indépendants et impartiaux pour répondre à leurs besoins sociaux.

C'est la raison pour laquelle, nous les élus locaux de la ville de Fleury-Mérogis, à l'unanimité des votants particulièrement attachés à la notion de service public, souhaitant le voir se renforcer et se moderniser, nous appelons à la mobilisation contre la loi de transformation de la fonction publique, contre la casse du statut, la suppression de 120 000 postes et contre la privatisation annoncée de secteurs publics entiers.

Nous serons aux côtés des agents en lutte lors de la grande journée de grève et d'actions le 9 mai prochain et nous y défendrons la promotion du service public avec les agents et les habitants engagés dans cette bataille.

Un car sera mis à disposition de tous les fonctionnaires et plus largement de tous les Floriacumois qui souhaitent se rendre à la manifestation à Paris le 09 Mai 2019

Les décisions du Maire

16/2019 Convention avec le Théâtre du menteur, la Manufacture » pour des ateliers dans le cadre du spectacle « 51 mots pour dire la sueur » le samedi 11 mai 2019 pour montant de 844 € TTC

17/2019 Avenant à la convention de prestation artistique avec l'association « chapeau nomade » du 14 février 2019 pour un montant de 1003.45 € TTC

18/2019 Formation sauveteur secouriste du travail (actualisation des connaissances) avec 360° sécurité pour 4 groupes les 18 mars, 21 mai, 13 juin et 19 septembre pour un montant de 775 € HT par groupe

19/2019 Formation sauveteur secouriste du travail initiale avec 360° sécurité pour un groupe de 4 à 10 personnes les 1^{er} et 2 avril 2019 pour un montant de 1400 € HT

20/2019 Formation gestes d'urgences avec 360° sécurité pour la petite enfance le 04 juillet 2019 pour un montant de 725 € HT

21/2019 Formation équipier de 1^{ère} intervention incendie et manipulation des extincteurs avec 360° sécurité pour un groupe de 3 à 15 personnes les 13 mai et 26 septembre 2019 pour un montant 950 HT

22/2019 Formation aux gestes et postures sur postes de travail avec 360° sécurité pour un groupe de 12 personnes maximum par jour les 11, 13, 14 juin 2019 pour un montant de 2250 € HT

23/2019 Convention avec l'association « ANIMAKT » pour des ateliers dans le cadre du projet « Ma ville quartier du monde » du mardi 23 au vendredi 26 avril 2019 pour un montant de 4700 € TTC

24/2019 Cession d'un véhicule clio Renault 251-DBN-91 à prestige auto pour destruction

25/2019 Cession d'un véhicule Kangoo Renault CZ-593-GT à prestige auto pour destruction

26/2019 Cession d'un véhicule Trafic Renault 180-ANX-91 à prestige auto pour destruction

27/2019 Cession d'un véhicule Clio Renault 628 BNR 91 à prestige auto pour destruction

28/2018 Annulé

29/2019 Demande de subvention aux Fonds d'Aide au Football Amateur pour la réalisation d'une tribune pour un montant de 33 284 €

30/2019 Demande de subvention aux Fonds d'Aide au Football Amateur pour la réalisation d'un parc de stationnement pour un montant de 5000 €

31/2019 Demande de subvention aux Fonds d'Aide au Football Amateur pour la réalisation d'un terrain synthétique et d'un éclairage pour un montant de 50 000 €

32/2019 Demande de subvention au Conseil Régional d'Île de France pour la réalisation d'un terrain synthétique, d'une tribune et d'un éclairage pour un montant de 167 148 €

33/2019 Demande de subvention au CNDS pour la réalisation d'un terrain synthétique, d'une tribune et d'un éclairage pour un montant de 197 006 €

34/2019 Convention avec le CIDEFE pour la formation de 24 élus « relation entres élus et administration » le 16 mars 2019 pour un montant de 3473.00 €

35/2019 Convention de prestation artistique avec l'association feel time music dans le cadre d'un concert master class pour un montant de 7000 € TTC

36/2019 Convention avec « le théâtre du menteur, la manufacture » pour des ateliers dans le cadre du spectacle « 51 mots pour dire la sueur » le samedi 11 mai 2019 pour un montant de 337.60 € TTC

37/2019 Convention avec l'association « L'Atelier » pour la réalisation de tee-shirts dans le cadre des représentations des danseurs de la classe de danse Urbaine du Centre musical et artistique pour un montant de 160.00 € TTC

Approbation du compte-rendu du 1^{er} avril 2019.

Pour : 26 voix Abstentions : 5 voix

(Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie Barbou, Mélanie Barbou, Abdel Yassine).

2 - Reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent et affectation prévisionnelle

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Reprend, par anticipation, les résultats prévisionnels de l'exercice 2018, ce qui donnera lieu aux inscriptions budgétaires suivantes dans le budget primitif 2019 :

001 « Résultats antérieurs d'investissement reportés » en recettes d'investissement :

1 737 934.88€

002 « Résultats antérieurs de fonctionnement reportés » en recettes de fonctionnement : 971,610.71 €.

Précise que les restes à réaliser font également l'objet d'une reprise anticipée.

Il apparait donc un besoin de financement des restes à réaliser à hauteur de 443 792.63 €

Précise que les éventuels ajustements nécessaires et liés aux résultats définitifs, tels que ces derniers ressortiront du compte administratif 2018, seront effectués dès le vote de ce dernier document budgétaire

Autorise Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération

3 - Budget primitif 2019

Suspension de séance à 22 h 42 Reprise de la séance à 22 h 49

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Adopte, par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrés en dépenses et en recettes, le budget primitif 2019 et ses annexes avec les reports de crédits de l'année 2018 de la commune arrêté à un total de

Section de fonctionnement : 15 354 053.71€ Section d'investissement : 4 183 018.59€

Section de fonctionnement

Les dépenses

Chapitre 011 : charges à caractère général

Pour: 27 voix

Abstention : 4 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie

Barbou, Mélanie Barbou)

Chapitre 012 : frais de personnel

Pour: 27 voix

Abstentions : 4 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie

Barbou, Mélanie Barbou)

Chapitre 65: autres charges de gestion courante

Pour: 25 voix

Ne prennent pas part au vote : 6 voix (Roger Perret, Danielle Moisan, Yves Guettari, Marc Lavot, Nouredine Medouni

Josette Tronchet)

Chapitre 66 : charges financières

Pour: 27 voix

Abstentions : 4 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie

Barbou, Mélanie Barbou)

Chapitre 67: charges exceptionnelles

Pour: 26 voix

Abstention: 5 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie

Barbou, Mélanie Barbou, Abdel Yassine)

Chapitre 68 : provision pour créances douteuses

A l'unanimité

Chapitre 023: virement à la section d'investissement

Pour: 26 voix

Abstentions : 5 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie

Barbou, Mélanie Barbou, Abdel Yassine)

Chapitre 042 : mouvement d'ordre de section à section

Pour: 26 voix

Abstentions: 5 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie

Barbou, Mélanie Barbou, Abdel Yassine)

Les recettes

Chapitre 013 : atténuation des charges

Pour: 27 voix

Abstentions: 4 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie

Barbou, Mélanie Barbou)

Chapitre 70 : produit du service et du domaine

Pour: 27 voix

Abstentions: 4 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie

Barbou, Mélanie Barbou) Chapitre 73 : impôts et taxes

A l'unanimité

Chapitre 74: dotations et participations

A l'unanimité

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante

Pour: 27 voix

Abstentions: 4 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie

Barbou, Mélanie Barbou)

Chapitre 76: produits financiers

A l'unanimité

Chapitre 77: produits exceptionnels

A l'unanimité

Chapitre 78: reprise sur provision

A l'unanimité

Chapitre 042 : mouvement d'ordre de section à section

A l'unanimité

Chapitre 002 : excédent d'exploitation

A l'unanimité

Section d'investissement

Chapitre 20: immobilisations incorporelles

Pour: 26 voix

Abstentions: 5 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie

Barbou, Mélanie Barbou, Abdel Yassine) Chapitre 21: immobilisations corporelles

Pour: 26 voix

Abstentions : 5 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie

Barbou, Mélanie Barbou, Abdel Yassine) Opération 11 : terrain synthétique :

Pour: 26 voix

Contre: 5 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie Barbou,

Mélanie Barbou, Abdel Yassine)

Chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves

Pour: 26 voix

Abstentions: 5 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie

Barbou, Mélanie Barbou, Abdel Yassine) Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilés

Pour: 26 voix

Abstentions : 5 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie Barbou, Mélanie Barbou, Abdel Yassine)

Chapitre 040 : mouvements d'ordre de section à section

Pour : 26 voix

Abstentions : 5 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie Barbou, Mélanie Barbou, Abdel Yassine)

Les recettes :

Chapitre 13: subventions d'investissement

A l'unanimité

Chapitre 10: dotations, fonds divers

A l'unanimité

Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement

A l'unanimité

Chapitre 024: produits cessions

Pour : 26 voix

Abstentions : 5 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie

Barbou, Mélanie Barbou, Abdel Yassine) Chapitre 040 : mouvement d'odre entre section

Pour: 26 voix

Abstentions: 5 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie

Barbou, Mélanie Barbou, Abdel Yassine) Chapitre 001 : éxcèdent d'exploitation

Pour: 27 voix

Abstentions : 4 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie Barbou, Mélanie Barbou)

Adopte en global le budget primitif et ses annexes

Pour: 26 voix

Abstentions : 5 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie Barbou, Mélanie Barbou, Abdel Yassine)

Précise que le Maire peut, conformément aux dispositions des articles L.2312-1 à L.2312-4 du code général des collectivités territoriales, procéder, de sa propre autorité et sans autorisation spéciale du conseil municipal, à des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

4 - Vote des taux des trois taxes locales 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de ne pas augmenter les taux des contributions directes locales pour l'année 2019, à savoir :

12.12%: taxe d'habitation 15.56%: foncier bâti

150.15%: foncier non bâti

Précise que le montant est inscrit au budget primitif 2019

5 - Commission communale des imppots directs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Pour: 30 voix

Abstention: 1 voix (Abdel Yassine)

Fixe la liste suivante de commissaires titulaires et suppléants afin de permettre au directeur des services fiscaux de nommer la liste des membres à la commission communale des impôts directs

Titulaires

Ichir Marzouki Linda Blanchard Pierre Humbert Michel Boyer Raymonde Rebeillard Josiane Séverin Christelle Bauduin Nadia Mas Jean-Marc Thiol Aline Carmignano Chantal

Lecomte Francine
Barselotti Geneviève
Bodenant Alain
Marçais Annie
Richardon Françoise

Suppléants

Poulin Julie

Fredet Pierre Julien Fiari Paul Frantz Logis Souana Laruelle Ghyslaine Aubert Antoine Jharittava Mevine Corzani Quentin Goessens Martine Chapdeleine Edith Gaba Didier Clédic Magali **Lavot Marc Tronchet Josette** Bouhaddar Hassan Jharittaya Vandana

6 - Autorisation de déposer une demande de permis de construire pour la réalisation du projet sportif

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Pour 30 voix

Contre: 1 voix (Abdel Yassine)

Autorise le Maire à déposer et à signer une demande de permis de construire ainsi que tout document nécessaire à la réalisation des travaux susvisés.

7 - Taxe locale sur la publicité extérieure tarifs 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Précise que le tarif de base de la taxe locale sur la publicité extérieure sera de 16€ pour l'année 2020.

Précise que l'ensemble des tarifs TLPE de l'année 2020 sont en conséquence les suivants :

Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques inférieures ou égales à 50 m²:16,00 €

Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques supérieures à 50 m²: 32,00 €

dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques inférieures ou égales à 50 m²: 48,00 €

Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques supérieures à 50 m²: 96,00 €

Enseignes inférieures ou égales à 7 m²: exonération

Enseignes supérieures à 7 m² et inférieures ou égales à 12 m²: 16,00 €

Enseignes supérieures à 12 m² et inférieures ou égales à 50 m²: 32,00 €

Enseignes supérieures à 50 m²: 64,00 €

Maintient l'exonération mise en place par la délibération du conseil municipal du 24 juin 2013 concernant les enseignes dont la somme de leurs superficies est égale au plus à 7 mètres carrés.

Inscrit les recettes afférentes au budget de 2020.

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe.

Séance levée à 23 h 51